

UTILISATION DE LA DÉCHÈTERIE DE MUNTZENHEIM

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach rappelle aux habitants des communes d'Artzenheim, Baltzenheim, Durrenentzen et Urschenheim que l'accès à la déchèterie de Muntzenheim leur est autorisé.

SONT INTERDITS :

- Les ordures ménagères ou déchets putrescibles, et déchets souillés de matières putrescibles ;
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur caractère explosif (bouteille de gaz, extincteur...);
- Les déchets nuisant à l'hygiène (odeur, propreté...);
- Les déchets d'origine professionnelle et les déchets artisanaux et commerciaux ;
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues) ;
- Les déchets à base d'amiante (fibrociment, eternit...);
- Les déchets médicamenteux ;
- Les pneus hors jours de collectes spéciales.

Aucun badge spécifique ne doit être présenté à l'entrée du site. Il est néanmoins conseillé de se munir d'un document attestant du lieu de résidence (carte ou badge de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach + facture d'ordures ménagères) en cas de contrôle ponctuel. L'accès est uniquement autorisé aux véhicules légers et utilitaires d'une hauteur inférieure à 1,90m.

Pour rappel, les horaires d'ouverture de la déchèterie de Muntzenheim sont les suivants :

	Lundi, mercredi et vendredi	Samedi
Octobre à mars	14h00 – 16h45	08h00 – 11h45 14h00 – 16h45
Avril à septembre	14h00 – 18h45	08h00 – 11h45 14h00 – 16h45

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach :

- par téléphone au 03 89 72 56 49
- par mail contact@paysrhinbrisach.fr
- ou consulter le site internet www.paysrhinbrisach.fr



Contact presse :

Jessica THOMAS, chargée de communication
03 89 72 14 99 - jessica.thomas@paysrhinbrisach.fr